

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 13 juin 2023* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS : Aucun

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-201

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2023 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

05. Autorisation de participation au Congrès de la FQM ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. Autorisation de paiement des heures supplémentaires de Mme Isabelle Tougas et Mme Lyne Boisvert ;
07. Mandat et autorisation de paiement à Graffik Art pour impression - Journal Le Pierrepont de juin 2023 ;
08. Autorisation de paiement à Les Entreprises Bryan Cloutier inc. - Gicleurs de CET Thibault ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. Autorisation d'achat de panneaux signalétiques - Signé François Roy – pour le glissement de terrain du 1^{er} novembre 2022 ;
10. Autorisation de paiement à M. Richard Fontaine et M. Normand Bussièrès – Distribution des avis d'ébullition le 2 juin 2023 ;

VOIRIE MUNICIPALE

11. Demande des employés de la voirie pour des espadrilles à cap d'acier ;
12. Autorisation de paiement à Groupe 132 inc. - Rapiéçage des rues 2023 ;
13. Autorisation de signature de l'entente d'inspection en bâtiment et en environnement avec la MRC Nicolet-Yamaska ;
14. Autorisation à la directrice générale - Appel d'offres SEAO – Déneigement 2023-2024 ;
15. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. - Gestion des actifs municipaux ;
16. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. - Étude géotechnique de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau - Remplacement des conduites d'eau ;

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Mandat à la firme Techni-Consultant inc.– Collaborateurs externes pour la vidange des boues des étangs aérés ;
18. Autorisation de paiement à Stantec Experts-conseils Ltée – Remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
19. Autorisation de paiement à SIMO – Analyses des boues aux étangs aérés ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. Autorisation de publicité - Région de Nicolet-Yamaska à l'honneur ;
21. Autorisation de contribution financière pour une capsule vidéo - Agri-Intégration ;
22. Demande de contribution financière - Fête latine ;

LOISIRS ET CULTURE

23. Autorisation d'achat d'un lave-vaisselle et d'une autorécreuse – Salle Renaud-Baril ;
24. Demande de M. Marco Allard – Achat d'une passerelle de la Municipalité ;
25. Autorisation de paiement à M. Sylvain Bardier et à Location Équipements Raydan – Entretien du terrain de soccer ;
26. Mandat à Indik.ca pour le resurfaçage du terrain de tennis ;
27. Autorisation d'achat de mobilier urbain – Aménagement paysager du parc Martel ;
28. Mandat à Paysagement Précourt inc. pour l'aménagement paysager du parc Martel ;
29. Nomination de M. Étienne Cayer au poste de préposé aux vignettes de bateaux – Été 2023 ;
30. Autorisation de paiement à Joannie Courchesne et Samuel Bourque – Soccer 2023 ;
31. Autorisation de paiement à Excavation des îles Inc. - Installation des bouées 2023 ;
32. Autorisation d'achat d'un quai pour descente de kayaks ainsi que l'adaptateur et les frais de transport et de manutention ;
33. Mandat à Sylvain Allard Béton et fissures inc. – Préparation de la surface d'installation pour le tableau de pointage de soccer ;
34. Mandat à Spec-Tech inc. – Feux d'artifices – Fête Nationale 2023 ;

35. Affaires diverses ;
36. Documents déposés ;
37. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
38. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 mai 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-202

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 mai 2023 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2023 ;

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-203

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juin

ANNÉE 2023

Liste des comptes

Déboursés directs (Dépense 2022)

1	9237	RCA Électrique - Fournitures et entretien électrique pour la fête nationale 2022 (R-2023-05-178)	1 300.45 \$
Sous-total des factures déjà payées			1 300.45 \$

Déboursés directs (Dépense 2023)

1	9238	Conseil des Abénakis D'Odanak - Cotisation Écocentre (17360\$), vélo sur la rivière (5000\$) (R-2023-05-174)	22 360.00 \$
2	9239	Logesco - Routeur Wifi (R-2023-05-155)	321.92 \$
3	9240	Groupe 132 inc. - Location pelle pour glissement terrain (R-2023-05-158)	1 149.75 \$
4	9241	Therrine Couture Jolicoeur - Dossier Coop de santé Shooner-jauvin (Exemption de taxes) (R-2023-05-157)	459.90 \$
5	9242	Centre de services scolaire de la Riveraine - Commandite pour l'agenda scolaire 2023-2024 (R-2023-05-180)	50.00 \$
6	9243	Bourque Samuel - 1/3 versement responsable soccer (R-2023-04-145)	500.00 \$
7	9244	H.Auger Automobiles inc. - Réparation <i>selenoid</i> sur camion Sierra (R-2023-05-162)	281.55 \$
8	9245	Techni Consultant inc. - Accompagnement annuel forfaitaire 2023 (R-2023-05-168)	1 408.44 \$
9	9246	Courchesne Joannie - 1/3 versement responsable du soccer 2023 (R-2023-04-145)	500.00 \$
10	9247	Paysagement Précourt - 1/3 versement contrat horticulture (5940\$), pelouse (3000\$) (R-2023-05-182)	8 940.38 \$
11	9248	Rodéo 255 - Partenariat (Poulain) (R-2023-05-181)	574.88 \$
12	9249	Stantec Experts Conseils Itée - Honoraires et études conduites rues Daneau/Descheneaux (R-2023-05-166) (R-2023-05-167)	19 803.87 \$
13	9250	Les Services EXP inc. - Honoraires modification de la demande site des neiges usées (R-2023-05-175)	3 199.18 \$
14	9251	Les Entreprises d'Électricité D.A. - 30% services électrique salle Renaud Baril (R-2023-04-140)	6 145.07 \$
15	9252	CD Finition inc. - 2e versement 30% rénovation salle Renaud-Baril (R-2023-04-140)	5 595.21 \$
Sous-total des factures déjà payées			71 290.15 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de mai 2023	8.54 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois d'avril 2023	71.28 \$
Sous-total des factures déjà payées			79.82 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de avril 2023	1 512.88 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 16 février 2023 au 18 avril 2023	7 437.13 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mai 2023	12 501.56 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 2/3 vers. Quote-Part 2023 - 3/3 vers. Quote-Part 2023	119 418.66 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mai 2023	5 569.85 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mai 2023	4 294.32 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de mai 2023	18.34 \$
8		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, repas élections, Cogeco	631.59 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			151 424.57 \$

Fournisseurs 2023

1	9253	Descôteaux André - Déplacements: 27 rue Principale (2x), 30 rue Principale, 64 rang De L'Ile, Drummondville Préfontaine,	- \$
2		Suite: bord de l'eau ND, visite rue Daneau-Descheneaux planification travaux, chemin Landry, Trois-Rivière peinture	- \$
3		Suite: chemin De La Coulée (arpenteur), glissement terrain rang De L'Ile	466.70 \$
4	9254	Boisvert Lyne: Déplacements: Fin d'année (2x), chemin rang De L'Ile, vérificateur, vitrerie Drummondville	207.40 \$
5		Boisvert Lyne: Achats: Thermos porte d'acier, plaque Michel Bélisle	178.21 \$
6		Boisvert Lyne: Achats: Peinture escalier noir, moustiquaire avec mouleure, cartouches d'encre, Cogéco...	- \$
7		Suite: adaptateur de quai kayak, peinture lustré noir, évier et robinet, lave vaisselle, hotte de cuisinière	7 211.38 \$
8	9255	Buropro - Photocopies du mois de mai 2023	169.76 \$
9	9256	Bussières Normand - Distribution avis d'ébullition général	275.00 \$
10	9257	Loisirs Saint-François-Du-Lac - Camp de jour 2023	10 000.00 \$
11	9258	Dépanneur Pierreville - Essence camions	590.41 \$
12	9259	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	216.12 \$
13	9260	Ferme le Petit-Lard inc. - Retenue de 30 % sur déneigement des rues	20 119.07 \$
14	9261	Eurofins Environex - Tests d'eau potable, tests d'eaux usées	1 885.60 \$
15	9262	Les Services EXP inc. - Honoraires modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées (R-2023-06-190)	1 960.32 \$
16	9263	Quais Bertrand inc. - Plancher 12x36 (6x), coins (2x)	539.23 \$
17	9264	Matériaux et surplus Lefebvre inc. - Classeurs en métal 4 tiroirs (2x)	183.96 \$
18	9265	Mégaburo - Papier 11x17 et 8.5 x11	317.29 \$
19	9266	MRC Nicolet-Yamaska - Services incendie, aménagement, inspection, informatique	208.75 \$
20	9267 /9268	Patrick Morin - Pinceau, peintures, vis, escabeau, épinettes, piles, adaptateur Fernco, clé, grattoir, huile, ciment, ruban	733.92 \$
21	9269	Postes Canada - Ajustement nombre d'adresses	369.88 \$
22	9270	Sanixel - Fini & Scellant à plancher, sac déchets, papier à main, toilette, éponges, Neutrasol	1 026.38 \$
23	9271	Services de sécurité ADT Canada inc. - Appel de service	211.55 \$
24	9272	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau mai 2023	19 829.58 \$
25	9273	R.G.M.R Bas Saint-François - 5/12 versement de la quote-part 2023, location conteneur 6v	22 445.01 \$
26	9274	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - 1er et 2ieme vers. Quote-part 2023	56 574.00 \$
27	9275	SEAO - Appel d'offre des travaux de conduites rues Daneau-Descheneaux	16.11 \$
28	9276	Tessier Récréo-Parc - Transport seulement pour le changement de tables par Lafrenière sur garantie (R-2023-06-196)	182.32 \$
29	9277	Voiturex International inc. - Nettoyage de fossé rang Sainte-Anne	459.90 \$
30	9278	SPA Drummond - 2/2 versement quote-part 2023 pour les animaux (R-2023-06-187)	4 026.14 \$
31	9279	ADN Communication - Alertes municipales mai 2023	52.66 \$
32	9280	Techni Consultant - Honoraires pour modélisation hydraulique du réseau d'eau potable (R-2023-06-191)	2 730.66 \$
33	9281	Le Courrier Sud - Avis public des travaux de conduites rues Daneau-Descheneaux	563.38 \$
34	9282	Durocher Dauphinois Julien, Notaires inc. - Service notarié pour la cession de terrain chemin De La Coulée (R-2023-06-188)	1 164.28 \$
35	9283	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation aux étangs et dépôt à neige (R-2023-06-199)	1 437.19 \$
36	9284	Alpha-Vico Inc. - Table pliante en plastique (10x)	2 713.41 \$
37	9285	tbmaestro inc. - Honoraires pour l'élaboration du bilan de santé des bâtiment municipaux (R-2023-06-193)	7 128.45 \$
38	9286	Groupe Synergis - Honoraires des relevés topographique des actifs municipaux (R-2023-06-194)	1 706.37 \$
39	9287	Turcotte & Pruneau Inc. - Isolation à cellulose de la salle Renaud-Baril (R-2023-06-197)	1 943.08 \$
Sous-total des factures à payer			169 843.47 \$
Total des factures du mois			393 938.46 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

05. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est membre de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est le lieu de rencontre privilégié pour partager la vision de la municipalité concernant le développement économique, social et culturel avec les 1 000 communautés membres de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE 2000 participants sont attendus au Centre des congrès de Québec pour participer à ce grand rassemblement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les participants ont la responsabilité de se trouver un lieu d'hébergement et que celui-ci leur sera remboursé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants désirent assister audit congrès :

M. André Descôteaux, maire
Mme Lyne Boisvert, directrice générale
Mme Nathalie Traversy, conseillère
Mme Josée Bussièrès, conseillère
M. Michel Bélisle, conseiller
M. Jonathan Gamelin, conseiller

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-204

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les membres du conseil, mentionnés ci-haut, à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 28 au 30 septembre 2023, au coût de ± 945 \$/personne (taxes en sus), soit une augmentation de 45 \$/personne (taxe en sus) comparativement au congrès de l'année 2022 ;

QUE les frais d'hébergement s'ajoutent au montant de l'inscription ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés aux participants par la municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454 et « Congrès & formations - adm » 02 130 00 454

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE MME ISABELLE TOUGAS ET MME LYNE BOISVERT

CONSIDÉRANT QU'il était convenu de mettre à jour les heures supplémentaires accumulées par nos employés à la fin de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE dû au manque de personnel de bureau, les employées Mme Isabelle Tougas et Mme Lyne Boisvert ont travaillé sur des dossiers importants pendant les vacances des Fêtes et en dehors des heures de travail ;

CONSIDÉRANT QU'un montant d'argent est prévu à cette fin dans le budget 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des heures supplémentaires de Mme Isabelle Tougas s'élève à 3 330 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des heures supplémentaires de Mme Lyne Boisvert s'élève à 8 783 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-205

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 3 330 \$ à Mme Isabelle Tougas et de 8 783 \$ à Mme Lyne Boisvert pour les heures supplémentaires effectuées en 2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141

07. MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT À GRAFFIK ART POUR IMPRESSION - JOURNAL LE PIERREPONT DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité produit son journal municipal, Le Pierrepont ;

CONSIDÉRANT QU'une parution dudit journal municipal était prévue pour la première semaine du mois de juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes sont survenus dès le début de l'impression du journal de juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Graffik Art, au coût de 2 655,92 \$ taxes incluses, pour l'impression de 1 233 copies du Pierrepont ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 7747 de 2 655,92 \$ taxes incluses, émise le 30 mai 2023 par Graffik Art ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-206

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Graffik Art pour l'impression de 1 233 copies du journal municipal Le Pierrepont et d'autoriser le paiement de la facture de 2 655,92 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis- Adm » 02 130 00 341

08. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER INC. - GICLEURS DE CET THIBAUT

CONSIDÉRANT QUE la superficie de 44 000 pi² des nouvelles installations de l'entreprise CET Fire Pumps, situées au 2, rue Industrielle à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies d'assurances exigent que tout bâtiment industriel de plus de 14 000 pi² soit équipé d'un système de gicleurs pour protection d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le système de gicleurs requiert un tuyau d'alimentation en eau d'au moins 6 po afin d'être suffisamment alimenté en eau ;

CONSIDÉRANT la soumission de 10 646.46 \$ taxes incluses fournie par Les entreprises Bryan Cloutier inc. pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau de 6 po au 2, rue Industrielle à Pierreville ;

2023-06-207

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Les entreprises Bryan Cloutier inc. et d'autoriser le paiement de la facture 231069 de 10 646.46 \$ taxes incluses pour les services d'installation de la nouvelle entrée d'eau de 6 po et que ce montant sera facturé en entier à CET Thibault.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services Techniques Incendie » 02 220 00 442

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES -SIGNÉ FRANÇOIS ROY – POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE depuis le glissement de terrain survenu dans le rang de l'Île, les sinistrés constatent une forte et dérangeante augmentation de la circulation particulièrement constituée de personnes curieuses, désirant observer les dégâts ;

CONSIDÉRANT QUE ladite circulation va jusqu'à circuler sur les terrains privés des sinistrés ;

CONSIDÉRANT QUE les sinistrés demandent l'installation de panneaux interdisant la circulation dans le rang de l'Île, à la hauteur des résidences concernées ;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été demandées soit à la compagnie Griffon et la compagnie Signé François Roy Inc ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Signé François Roy inc. pour trois (3) panneaux en coroplaste de 10mm d'épaisseur ou d'Alupanel, format 4 pi x 8 pi, se détaillant comme suit :

- 1x Préparation des fichiers à l'impression	35,00 \$
- 1x Coroplaste 10mm, 4 pi x 8 pi	190,00 \$
- 1x Alupanel 1/8, 4 pi x 8 pi	220,00 \$
- 1x Alupanel 1/4, 4 pi x 8 pi	260,00 \$

Et que l'offre de services de Griffon se détaille ainsi :

- 1x Préparation des fichiers à l'impression	55,00 \$
- 1x Coroplaste 10mm, 4 pi x 8 pi	288,00 \$
- 1x Alupanel 1/8, 4 pi x 8 pi	320,00 \$
- 1x Alupanel 1/4, 4 pi x 8 pi	384,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'achat de panneaux de contre-plaqué (plywood), de poteaux, ainsi que tout le matériel nécessaire à l'installation desdits panneaux est à prévoir ;

2023-06-208

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Signé François Roy inc. de ± 937,05 \$ taxes incluses pour trois (3) panneaux en Alupanel 1/4, 4 pi x 8 pi ainsi que la préparation des fichiers à l'impression ;

QUE l'achat de panneaux de contre-plaqué (plywood), de poteaux, ainsi que tout le matériel nécessaire à l'installation desdits panneaux est à prévoir et que l'installation sera effectuée par les employés de voirie.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain » 03 310 00 004

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT À M. RICHARD FONTAINE
ET M. NORMAND BUSSIÈRES – DISTRIBUTION DES AVIS
D'ÉBULLITION LE 2 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin 2023, un bris d'équipement est survenu à l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite dudit bris d'équipement, est survenue une baisse de pression de l'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de faire parvenir un avis d'ébullition en vigueur jusqu'à nouvel ordre à tous nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel aux services de M. Richard Fontaine, à raison de 5.5 heures à temps et demi pour la distribution des avis d'ébullition aux résidents du secteur de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel aux services de M. Normand Bussièrés, à raison de 8 heures avec son véhicule personnel, pour la distribution des avis d'ébullition aux résidents des secteurs de Notre-Dame et de St-Thomas ;

2023-06-209

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 5.5 heures à temps et demi à M. Richard Fontaine pour la distribution des avis d'ébullition aux résidents du secteur de Pierreville ;

ET d'autoriser le paiement de 275 \$ à M. Normand Bussièrés pour ses 8 heures de distribution des avis d'ébullition aux résidents des secteurs de Notre-Dame et de St-Thomas.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communiqué » 02 230 00 345

VOIRIE MUNICIPALE

**11. DEMANDE DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE POUR DES
ESPADRILLES À CAP D'ACIER**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Sylvain Bardier, Richard Fontaine et Jérémie Bourbeau, employés de voirie, désirent se prémunir d'espadrilles de protection à cap d'acier pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE lors des grandes chaleurs estivales, des espadrilles de protections à cap d'acier sont plus adaptées à la température que des bottes à cap d'acier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir les meilleures conditions de travail possible à chacun de ses employés ;

2023-06-210

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement d'un montant maximal de 172,50 \$ taxes incluses, aux deux ans, pour des espadrilles de protection à cap d'acier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vêtements, Chaussures, Fournitures » 02 320 00 650

12. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC. - RAPIÉÇAGE DES RUES 2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-172 mandate de gré à gré l'entreprise Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage sur les routes appartenant à notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 7150 de 11 273,91 \$ taxes incluses, émise le 15 mai 2023, par Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage des routes ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 7154 de 4 653,74 \$ taxes incluses, émise le 17 mai 2023, par Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage des routes ;

2023-06-211

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures 7150 et 7154 pour un total de 15 927,65 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

13. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT AVEC LA MRC NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité d'Aston Jonction, la Municipalité de Baie-Du-Febvre, la Municipalité de Grand-Saint-Esprit, la Municipalité de La Visitation de Yamaska, la Municipalité de Pierreville, la Municipalité du Village de Saint-Célestin, la Municipalité de Saint-Elphège, la Municipalité de Sainte-Eulalie, la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la Municipalité de Saint Léonard-d'Aston, la Municipalité de Sainte-Monique, la Municipalité de Sainte-Perpétue, la Municipalité de Saint Wenceslas et la Municipalité de Saint Zéphirin De Courval, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1) pour conclure une entente en matière d'inspection et pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC de Nicolet-Yamaska désirent maintenant adopter une nouvelle entente intermunicipale afin que la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC puisse également s'appliquer à l'ensemble des règlements d'urbanisme municipaux des municipalités ainsi que certains règlements relatifs aux cours d'eau, aux nuisances, aux eaux usées et au prélèvement des eaux de consommation ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, les services horaires du drone et pour les nuisances seront facturés tel que le prévoit le *Règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC de Nicolet-Yamaska* pour l'année en cour ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des services horaires d'inspection avec drone est de 50\$/heure et de 43\$/heure pour le service relatif aux nuisances ;

2023-06-212

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la conclusion de l'entente d'inspection en bâtiment et en environnement avec les municipalités afin d'appliquer la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement ;

ET d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente ;

QUE l'entente est ici annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

14. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - APPEL D'OFFRES SEAO – DÉNEIGEMENT 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater madame Lyne Boisvert, directrice générale afin qu'elle procède à l'envoi de l'appel d'offres sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision de faire publier un appel d'offre pour l'entretien des chemins d'hiver pour une période de un (1) an et de (3) ans ;

2023-06-213

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2023-2024.

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-405 a mandaté la firme Techni-Consultant inc. à titre de collaborateur externe pour l'élaboration et la réalisation des livrables du programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ledit mandat est au coût de 12 500,00 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 01963 de 7 185,96 \$ taxes incluses émise le 12 juin 2023 par la firme Techni-Consultant inc. et représentant 75 % du montant total dudit mandat octroyé;

2023-06-214

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 01963 de 7 185,96 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 01 444

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-189 octroi, à la firme Techni-Consultant Inc., le mandat d'accompagnement professionnel complet au projet de remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau au montant 19 850 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 01976 de 4 706,28 \$ taxes incluses émise le 13 juin 2023, par la firme Techni-Consultant Inc. pour l'avancement à 100 % de la portion «*Devis d'étude géotechnique et contrôle qualitatif*», l'avancement à 50 % de la portion «*Accompagnement professionnel durant le mandat*» ainsi que les frais déplacements de monsieur Luc Arseneault à diverses réunions ;

2023-06-215

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 01976 de 4 706,28 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant Inc. ;

QU'un total de ± 12 400 \$ taxes en sus a été déboursé à ce jour relativement au montant de 19 850 \$ taxes en sus alloué pour le mandat d'accompagnement professionnel complet au projet de remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

HYGIÈNE DU MILIEU

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – REMPLACEMENT DES CONDUITES DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-10-326 a mandaté la firme Stantec Experts-conseils ltée pour les travaux de remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau, dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-conseils ltée a émis, le 2 juin 2023, la facture 1807776 au montant de 2 391,48 \$ taxes incluses pour le remplacement des conduites des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

2023-06-216
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 1807776 à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour une somme de 2 391,48 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIMO – ANALYSES DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Techni-Consultant par la résolution 2022-07-234 pour des services d'accompagnement pour les mesures et échantillonnage des boues ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a fait la demande de soumission pour et au nom de la municipalité pour la mesure, l'échantillonnage et l'analyse des boues des étangs aérés de la rue Lefebvre ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-08-259 mandate la firme SIMO pour la mesure, l'échantillonnage et l'analyse des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 053928 de 4 048,27 \$ taxes incluses émise le 31 mai 2023, par la firme SIMO ;

2023-06-217
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 053928 de 4 048,27 \$ taxes incluses pour les services de mesure, d'échantillonnage et d'analyse des boues des étangs aérés par la firme SIMO.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

19. MANDAT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC.– COLLABORATEURS EXTERNES POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 12 juin 2023 pour l'accompagnement dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un mandat à un entrepreneur nécessite la rédaction d'un devis, la réalisation d'un appel d'offres et la surveillance des travaux afin qu'un rapport intégrant la méthode et la réalisation durant les travaux de vidange puisse être produit au ministère de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels comprend un accompagnement, forfaitaire, défini de la façon suivante :

<i>Appel d'offres public</i>	5 950 \$
<i>Accompagnement durant le mandat</i>	5 850 \$
<i>Rapport final</i>	2 000 \$

2023-06-218

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Techni-Consultant inc. à titre de collaborateurs externes dans le projet de vidange des boues des étangs aérés ;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 15 866,55 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. AUTORISATION DE PUBLICITÉ - RÉGION DE NICOLET-YAMASKA À L'HONNEUR

CONSIDÉRANT QUE la région de Nicolet-Yamaska sera à l'honneur lors de la publication de l'édition Juillet-Août-Septembre de la *Revue Industrie et Commerce* ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC-Nicolet-Yamaska ont été sollicitées pour représenter le dynamisme industriel et les avantages économiques du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE ± vingt-cinq (25) pages seront dédiées aux entreprises de notre région et distribuées massivement chez nous, en plus de leur distribution provinciale habituelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait le choix d'être représentée par une publicité de 1/8 de page au coût de ± 914,25 \$ taxes incluses ;

2023-06-219

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la publication d'une publicité de 1/8 de page dans l'édition Juillet-Août-Septembre de la *Revue Industrie et Commerce* ;

ET d'autoriser le paiement de ± 914,25 \$ taxes incluses pour ladite publicité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité & information-Journaux » 02 621 00 341

21. AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE CAPSULE VIDÉO - AGRI-INTÉGRATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer au projet *Agri-intégration* de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet *Agri-intégration*, la production d'une capsule vidéo promotionnelle présentant les services de la Municipalité et visant à séduire les nouveaux arrivants de tous les horizons économiques est prévue ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capsule vidéo pourra être utilisée par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capsule sera produite par l'agence audiovisuelle Rouge-Tomate Production Vidéo ;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de 1 100 \$ est demandée pour la production de la capsule vidéo, d'une valeur de 4 000 \$;

2023-06-220

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une contribution financière de 1 100 \$ pour la production d'une capsule vidéo promotionnelle dans le cadre du projet *Agri-intégration* de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité et information » 02 621 00 341

22. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FÊTE LATINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer au projet *Agri-intégration* de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac organise, le 26 juillet 2023, une Fiesta Latina ayant pour but de favoriser l'intégration et les échanges entre les différentes cultures d'ici et d'ailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité organisateur de l'Évènement demandent une contribution financière à la Municipalité de Pierreville ;

2023-06-221

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une contribution financière de 250 \$ au comité organisateur de l'Évènement Fiesta Latina.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Divers organismes » 02 701 90 990

LOISIRS ET CULTURE

23. AUTORISATION D'ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE ET D'UNE AUTORÉCUREUSE – SALLE RENAUD-BARIL

CONSIDÉRANT QUE la salle Renaud-Baril, du centre communautaire, est en rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés* (PNHA), a accepté l'achat de divers équipements pour la cuisine de la salle Renaud-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un lave-vaisselle est approuvé par le PNHA ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une autorécurveuse à plancher est aussi approuvé par le PNHA ;

2023-06-222

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un lave-vaisselle Whirlpool WDT740SALW blanc de ± 891,03 \$ taxes incluses chez Tanguay ;

ET d'autoriser l'achat d'une autorécurveuse Henry HGB817 à batterie de 17 po, au coût de ± 6 033,19 \$ taxes incluses chez Lalema ;

QUE le tout est subventionné par le *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés* (PNHA).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation-Ctr Comm » 03 310 00 014

24. DEMANDE DE M. MARCO ALLARD – ACHAT D'UNE PASSERELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Allard a exprimé son désir d'acheter une passerelle à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire vendre l'une de ses passerelles usagées à monsieur Marco Allard au coût de 300 \$;

2023-06-223

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Municipalité à vendre l'une de ses passerelles usagées à monsieur Marco Allard au coût total de 300 \$.

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À M. SYLVAIN BARDIER ET À LOCATION ÉQUIPEMENTS RAYDAN – ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le terrain de soccer situé sur le site des loisirs du secteur Notre-Dame a besoin d'entretien en raison de la présence de trous sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un rouleau à 775,62 \$ taxes incluses provenant de Location Équipements Raydan et d'un aérateur de sol remorqué à 40,47 \$ taxes incluses/jour a été nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, a été dans l'obligation d'utiliser son VTT personnel afin de passer le piqueur carotte sur le terrain de soccer ;

2023-06-224

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures 148137 de 775,62 \$ taxes incluses et 148407 de 40,47 \$ taxes incluses à Location Équipements Raydan ;

ET d'autoriser le paiement d'une compensation financière de 100 \$ à monsieur Sylvain Bardier pour l'utilisation de son VTT personnel ainsi les coûts totaux sont de 916,09 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville - Soccer » 02 701 52 690

26. MANDAT À INDIK.CA POUR LE RESURFAÇAGE DU TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au resurfaçage du terrain de tennis de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte demande de la part des citoyens pour le Pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs offres de service ont été demandées, mais qu'un seul soumissionnaire a répondu ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission 7907 de 20 235,60 \$ taxes incluses de Indik Inc. pour les travaux de resurfaçage et de lignage de tennis et de Pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Indik Inc. procèdera aux travaux entre le 10 et le 28 juillet 2023, le tout conditionnellement aux facteurs météorologiques ;

2023-06-225

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Indik Inc. pour les travaux de resurfaçage et de lignage de tennis et de Pickleball au coût de 20 235,60 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet Divers- Terrain de tennis » 03 310 00 006

27. AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER URBAIN – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-11-413 stipule que le parc Martel sera muni d'un banc qui permettra aux parents d'observer leurs enfants ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire l'acquisition du banc *Victorien* n° EP 1660-5 de 74 po avec dossier, offert chez Equiparc au coût de ± 2 275,85 \$ taxes incluses ;

2023-06-226

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du banc de parc *Victorien* n° EP 1660-5 au coût de ± 2 275,85 \$ taxes incluses offert chez Equiparc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc rue Martel » 03 310 01 007

28. MANDAT À PAYSAGEMENT PRÉCOURT INC. POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-11-413 stipule que le parc Martel sera muni d'un sentier d'une superficie de 42 m² qui sera pavé en poussière de roche, d'un jardin communautaire de 10 pieds sur 3,5 pieds, de deux arbres, de trois mûriers pleureurs, d'un banc qui permettra aux parents d'observer leurs enfants, d'un abreuvoir avec un système de filtration, une poubelle à deux compartiments (déchets et recyclage) ainsi qu'un support à vélos ainsi que l'achat de flexi-pavé pour le sentier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à deux soumissionnaires de présenter une offre de service pour l'installation du mobilier urbain ainsi que l'aménagement du sentier du parc Martel ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagement Précourt inc. est l'unique soumissionnaire à avoir transmis son offre de service dans le délai prévu par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service n° 70 de 21 754,88 \$ taxes incluses émise le 13 juin 2023 par Paysagement Précourt inc. pour l'installation du mobilier urbain, l'aménagement paysager et celui d'un sentier ;

2023-06-227
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Paysagement Précourt inc., au montant de 21 754,88 \$ taxes incluses ;

QU'il est à prévoir que ce dossier sera réalisé entre les mois de juillet et août 2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc rue Martel » 03 310 01 007

29. NOMINATION DE M. ÉTIENNE CAYER AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX VIGNETTES DE BATEAUX – ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la subvention offerte par le programme Emploi-été Canada, la Municipalité désire embaucher monsieur Étienne Cayer au poste de préposé à la vente de vignettes de bateaux pour l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail prévu pour ce poste se détaille comme suit :

Vendredi, samedi et dimanche : 9 h à 16 h

Vacances de la construction : 7 jours/7 jours - 9 h à 16 h
(26 juillet au 5 août 2023 inclusivement)

2023-06-228
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher Monsieur Étienne Cayer, au taux horaire de 18 \$/heure respectant l'horaire mentionné ci-dessus ;

QUE Monsieur Etienne Cayer débutera son travail le 16 juin 2023 ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Emploi d'été Canada » 02 701 50 144

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À JOANNIE COURCHESNE ET SAMUEL BOURQUE – SOCCER 2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-04-145 mentionne que la rémunération de Joannie Courchesne et de Samuel Bourque comme responsable et entraîneur du soccer doit être remise en 3 versements égaux, soit 1/3 au début de la saison, 1/3 à la mi-saison et 1/3 à la fin de la saison ;

CONSIDÉRANT QU'IL ne sera pas nécessaire de fournir le détail des heures dans ce contrat ;

2023-06-229

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser à Joanie Courchesne et Samuel Bourque, la rémunération de mai et juillet pour une somme de 500 \$ pour chaque mois mentionné, et que le dernier versement de 500 \$ sera fait en septembre pour un grand total de 3 000 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

31. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION DES ÎLES INC. - INSTALLATION DES BOUÉES 2023

CONSIDÉRANT QUE les bouées sur la rivière Saint-François ont été installées ;

2023-06-230

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 1303 de 6 093,68 \$ taxes incluses à l'entreprise Excavation des îles inc. pour l'installation des bouées ;

QUE cette somme sera répartie entre les Municipalités de Pierreville et de Saint-François-du-Lac ainsi que de la communauté d'Odanak selon la population.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Bouées » 02 701 41 990

32. AUTORISATION D'ACHAT D'UN QUAI POUR DESCENTE DE KAYAKS AINSI QUE L'ADAPTEUR ET LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION

CONSIDÉRANT QU'une demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'installer un quai pour descente de kayaks ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera l'achat d'un quai pour la descente de kayaks no D 13-200900U au coût de 2 299,50 \$ taxes incluses, de l'entreprise Lajeunesse Moto Sport Ltée ainsi 402,41 \$ pour l'adaptateur au quai et de 459,90 \$ pour les frais de transports et de manutention pour un total de 3 161,81 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montage sera fait par les employés de voirie ;

2023-06-231

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un quai pour une descente de kayaks, ainsi que l'adaptateur et les frais de transport et de manutention pour un total de 3 161,81 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Aménagement Bord de l'eau » 03 310 00 005

33. MANDAT À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. – PRÉPARATION DE LA SURFACE D'INSTALLATION POUR LE TABLEAU DE POINTAGE DE SOCCER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'installation du tableau de pointage de soccer dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder à l'achat des poutres et de la quincaillerie nécessaires à l'installation ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission émise le 6 juin 2023 par Sylvain Allard Béton et fissures inc. se détaille comme suit :

- 1 base de béton 4 pi x 10 pi x 30 po 2 720,75 \$
 - 4 ancrages (30 \$ chacun) 120,00 \$
 - 2 gabarits pour ancrage (50 \$ chacun) 100,00 \$
-

Total 2 940,75 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le coût total est de 3 381,13 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder à l'achat des poutres et de la quincaillerie ;

CONSIDÉRANT QUE la facture F-108647 de 430,01 taxes incluses, émise le 7 juin 2023 par Matériaux et surplus Lefebvre inc. pour vingt (20) poutres en H en fer ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de 87,00 \$ taxes incluses, émise le 8 juin 2023 par Patrick Morin inc. pour des articles de quincaillerie ;

2023-06-232

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Sylvain Allard Béton et fissures inc. pour la préparation de la surface d'installation du tableau de pointage de soccer ;

ET d'autoriser l'achat et le paiement de la facture de 87,00 \$ taxes incluses à Patrick Morin inc ;

ET d'autoriser l'achat et le paiement de la facture F-108647 de 430,01 \$ taxes incluses à Matériaux et surplus Lefebvre inc pour un coût total de 3 381,13 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneau numérique » 03 310 01 006

34. MANDAT À SPEC-TECH INC. – FEUX D'ARTIFICES – FÊTE NATIONALE 2023

CONSIDÉRANT QUE pour la Fête nationale, le Comité des loisirs de Pierreville désire faire appel aux services pyrotechniques de l'entreprise SPECT-TECH ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail demande une spécialisation professionnelle et qu'il y a lieu d'engager des professionnels de la pyrotechnie ;

2023-06-233

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise SPEC-TECH au montant de 2 500 \$ taxes incluses pour leurs services pyrotechniques.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – comité loisirs » 02 701 92 990

35. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

36. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois d’avril 2023 – Rapports mensuels du traitement des déchets du mois d’avril 2023 - Rapports mensuels du traitement de compost du mois d’avril 2023 - Procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 ;
- 2. POLICE D’ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DU RESTO BAR L’AMUSE-GUEULE 2.0** – Police d’assurance #ME41922 de 9286-1525 Québec Inc. F.a.s.l.r.s. de Resto Bar l'Amuse-Gueule 2.0 ;
- 3. CONSEILLER FORESTIER ROY INC.** – Rapport programme mouches noires Avril/Mai ;

37. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès, Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 21 h 18.

38. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2023-06-234

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 18.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA,
Directrice générale/Greffière-trésorière